

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 2 avril 2020

Coronavirus-COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté Futures mères, parents, nouveau-nés : Un parcours sécurisé dans un contexte de crise

Avec plus d'un millier de personnes hospitalisées dans les établissements de santé de Bourgogne-Franche-Comté, l'épidémie de COVID-19 nécessite une mobilisation sans précédent. Dans le contexte de cette crise sanitaire, le parcours des futures mères, des parents et des nouveau-nés est sécurisé sur chaque territoire.

La réalité du COVID-19 en Bourgogne-Franche-Comté se mesure ce 2 avril avec désormais plus de 1 000 personnes hospitalisées (1 017 précisément), dont 250 patients dans un état grave pris en charge dans les services de réanimation. Le bilan des décès se porte à 271 en milieu hospitalier. 746 personnes sont de retour à domicile.

Dans ce contexte, qui pèse fortement sur le système de santé et les équipes de professionnels, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a veillé tout particulièrement à la sécurité du parcours de périnatalité, pour répondre aux besoins des futures mères, des parents et des nouveau-nés, en chaque point du territoire.

L'ensemble des professionnels de santé hospitaliers ou libéraux ont adapté leurs organisations, en s'appuyant sur les recommandations des sociétés savantes, pour assurer une prise en charge médicale garantissant le maximum de sécurité.

L'effort de coordination et de partenariat de tous est remarquable : gynécologues-obstétriciens, sages-femmes, pédiatres, médecins généralistes, intervenants auprès des futures mères, des parents et des nouveau-nés.

La téléconsultation est désormais ouverte aux sages-femmes qui ont accès dans la région à la plateforme TELMI, mise en place par l'ARS et le GRADeS (groupement régional d'appui au développement de la e-santé). Plus de 800 web-consultations ont déjà été assurées de cette manière. Les séances de préparation à la naissance et l'entretien prénatal précoce sont également possibles dans ces conditions.

Les futurs parents sont invités à contacter une sage-femme libérale en proximité, afin de préparer au mieux la naissance de leur nouveau-né et le retour à domicile.

Au moment de la naissance, toutes les maternités de la région Bourgogne-Franche-Comté acceptent les pères en fin de travail et jusqu'à 2 heures après l'accouchement, à condition qu'ils respectent les mesures strictes de sécurité mises en place. Ils retrouveront ensuite les mamans et les nouveau-nés à leur sortie de la maternité.